

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

3 - Règlement d'urbanisme
2 - documents graphiques

a - Ensemble du territoire au 1 / 5 000e

9 - Marseilles-les-Aubigny

P.L.U.I. :	Délégation du conseil communautaire en date du :
Approbation :	29 mars 2021

Bureaux d'études :		
Patricia MORELLON Urbanisme	BIOS Environnement	TCa & BP architecture



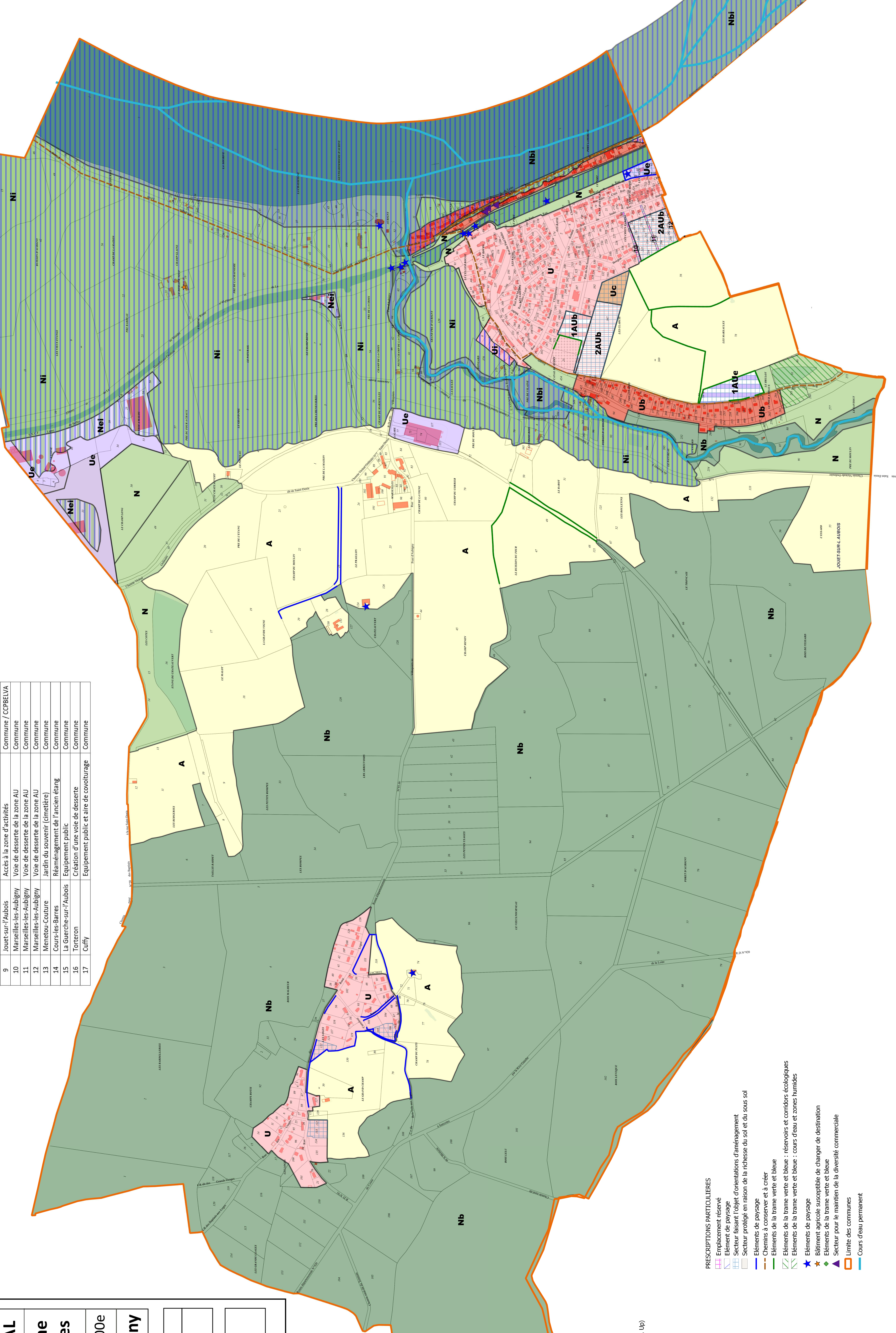
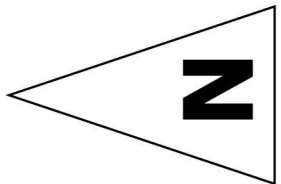
Légende

LES DIFFE

- Ua, Ub, UpA, Up : zone urbaine dense de centre-villes (Ua) et centre-bourgs (Ub, UpA, Up)
- Ubi, Upi : zone urbaine inondable dense (Ubi), patrimonial (Upi)
- U : zone urbaine généraliste
- Uc : zone urbaine généraliste inondable
- Ue : zone d'équipements collectifs
- Uj : zone d'activités économiques / Secteur Ueh
- 1AUb : zone à urbaniser alternative à vocation généraliste
- 1AUb : zone à urbaniser alternative à vocation d'activités économiques
- 2AUB : zone à urbaniser différenciée à vocation d'équipements collectifs
- 2AUC : zone à urbaniser différenciée à vocation d'activités économiques
- 2AUC : zone à urbaniser différenciée à vocation d'activités économiques
- A : Zone agricole
- Ab : zone agricole de biodiversité
- Ab : Zone agricole constructible à vocation d'habitat
- Ae : Zone agricole constructible à vocation d'activités économiques
- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle inondable
- Nb : Zone naturelle de biodiversité
- Nbi : Zone naturelle de biodiversité inondable
- Nc : Zone naturelle à vocation de carrière
- Nd : Zone naturelle inondable à vocation de carrière
- Nel : Zone naturelle constructible inondable à vocation d'activités économiques
- NL : Zone naturelle à vocation de loisirs
- NU : Zone naturelle à vocation de loisirs inondable
- NLC : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs, NLA : à Apremont-sur-Allier
- Npv : Zone naturelle pour photovoltaïque au sol

Liste des emplacements réservés

Número	Commune	Objet	Bénéficiaire
1	La Chapelle-Hugon	Atelier municipal	Commune
2	Le Chautay	Parc	Commune
3	Le Chautay	Aménagement paysager	Commune
4	Le Chautay	Aménagement paysager	Commune
5	Cours-les-Barres	Extension du cimetière et parking	Commune
6	La Guerche-sur l'Aubois	Equipement public	Commune
7	La Guerche-sur l'Aubois	Extension espace sportif et de loisirs	Commune
8	Jouet-sur l'Aubois	Voie de desserte de la zone AU	Commune
9	Jouet-sur l'Aubois	Accès à la zone d'activités	Commune / CCPBELVA
10	Marseilles-les-Aubigny	Voie de desserte de la zone AU	Commune
11	Marseilles-les-Aubigny	Voie de desserte de la zone AU	Commune
12	Marseilles-les-Aubigny	Voie de desserte de la zone AU	Commune
13	Menetou-Couture	Jardin du souvenir (cimetière)	Commune
14	Cours-les-Barres	Réaménagement de l'ancien étang	Commune
15	La Guerche-sur l'Aubois	Equipement public	Commune
16	Torteron	Création d'une voie de desserte	Commune
17	Cuffy	Equipement public et aire de covoiturage	Commune



- PRESCRPTIONS PARTICULIERES
- Emplacement réservé
 - Elément de paysage
 - Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous sol
 - Eléments de paysage
 - Chemins à conserver et à créer
 - Eléments de la trame verte et bleue
 - Eléments de la trame verte et bleue : réservoirs et corridors écologiques
 - Eléments de la trame verte et bleue : cours d'eau et zones humides
 - Eléments de paysage
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
 - Bâtiment agricole à vocation de carrière
 - Secteur pour le maintien de la diversité commerciale
 - Limite des communes
 - Cours d'eau permanent